

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le neuf juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Etaient présents : Mmes RIOCREUX, FRAISSE, BENESTON, BATONNEAU, LAVIELLE, DEZE, Mrs BOISDRON, POTIRON, GILBERTON, HALLIEN, NION, GUILBAUD.

Etaient excusées : Mme PAINBLANC et Mme CHILON

Madame Elise PLASSAIS a présenté en début de séance le programme de la Balade gourmande prévue le 16 juillet 2011.

Il est donné lecture de la séance du 27 avril 2011, dont le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

### **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS SYNDICALES**

#### **PNR**

Monsieur Pierre NION fait part du compte rendu de la précédente réunion. Il informe les conseillers qu'un incendie a occasionné des dégâts dans la maison du parc. Il indique d'autre part que le bureau a été renouvelé suite aux élections cantonales et fait part également du concours sur les maisons passives et valorisation des marais à Brain-sur-l'Authion.

#### **SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de regroupement fin 2011 avec le SIAEP de la région de Bourgueil et le Syndicat de Gizeux et Continvoir (Vallée du Changeon) avant d'intégrer dans un proche avenir la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil avec la commune de Bourgueil.

### **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur POTIRON fait part au Conseil Municipal de la mise en place d'un réseau « Ambassadeur » animé par la mission Promo Eco. L'objectif principal de cette mission est de renforcer les liens entreprises – collectivités :

- . en favorisant les démarches de communication à destination des entreprises
- . en s'appuyant sur le réseau de chaque entreprise.

Des entreprises et des vigneronnes sont adhérents à ce réseau.

Concernant le Parc d'Activités de Benais / Restigné, de nouveaux bureaux-relais seront finalisés pour fin 2011.

### **COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AUX MAIRES ADJOINTS**

Monsieur BOISDRON fait part au Conseil Municipal du compte rendu d'ERDF. Il informe également le Conseil Municipal sur des travaux de nivellement de la cour (cantine et salle des fêtes), la réalisation du ralentisseur rue du Coteau, il indique que les riverains seront informés du stationnement en amont et aval du ralentisseur. Il présente également un projet de sens unique partiel rue du Petit Clocher entre le carrefour de la rue de la République et de la rue des Ricordières.

Madame FRAISSE fait le point sur les travaux terminés dans les logements communaux, point sur les remarques formulées par la commission concernant les règles de bons voisinages, point sur le chantier mairie en cours.

Madame CHILON fait le point sur les manifestations à venir, goûter des anciens, Balade gourmande et festivités de l'été, parution du bulletin « Benais Info », fête de la musique, conférence Madame Hubert Pellier, autorisation de passage du Country Bike Rock Festival de Tours à Benais le 2 juillet 2011 en partenariat avec le Moulin Piard....

Monsieur POTIRON présente le projet de règlement intérieur validé par le Centre de Gestion d'Indre et Loire, fait le point sur l'implantation des Points d'Apport Volontaires.

### **PRESENTATION DU NOUVEAU LOGO DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau logo de la commune de Benais réalisé par IGNIS Communication à Saumur (49).

### **ORGANISATION DU SECRETARIAT DE MAIRIE POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC**

Madame le Maire indique que durant la seconde phase des travaux à partir de juillet 2011, il serait bon de prévoir un déménagement et une nouvelle organisation pour l'accueil du public. Par conséquent, le déménagement se fera le week-end des 09 et 10 juillet 2011. Les Conseillers Municipaux sont invités le samedi 9 juillet à 9h00.

### **DESIGNATION DE DEUX ELUS POUR SIEGER A LA COMMISSION DE PREVENTION DU RISQUE TECHNOLOGIQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la Charte Politique du Territoire du Pays de Bourgueil, la Communauté de Communes a décidé d'installer une commission des « Risques Naturels et Technologiques majeurs » et que des élus du Conseil Municipal doivent être désignés.

Après en avoir délibéré, Messieurs BOISDRON Claude et POTIRON Thierry sont désignés élus titulaires et Monsieur NION Pierre et Madame FRAISSE Marie-Neige sont désignés élus suppléants.

### **DESIGNATION DE DEUX ELUS POUR SIEGER A LA COMMISSION CHARGEE DE PREPARER LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que deux élus sont à désigner pour siéger à la commission chargée de préparer le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil. L'étude qui permettra d'évaluer les modalités de transfert et d'organisation sera financée par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil. Cette étude sera réalisée par le cabinet Ouest Cité Conseil en concertation avec les élus et les services de la DDT.

L'objectif est un projet de fusion préalable entre le SIAEP le SIACB et le Syndicat du Changeon.

Madame FRAISSE Marie-Neige a été désignée pour l'eau et Monsieur NION Pierre pour l'assainissement.

## EXAMEN DU PROJET DE « SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE EN INDRE-ET-LOIRE »

Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire a présenté le 2 mai 2011 à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) son projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Il propose de passer de 23 Communautés de Communes à 11.

Pour notre territoire sont proposés :

- 1) - La fusion des Communautés de Communes du Pays de Bourgueil, du Véron, de la Rive Gauche de la Vienne et de Rivière-Chinon-St Benoît afin de ne créer qu'une seule entité fusionnée regroupant plus de 33 000 habitants ;
- 2) - La dissolution et le rattachement des compétences du Syndicat Intercommunal Val de Vienne (SIVV) correspondant au canton de Chinon et la commune de Saint Benoît-la-forêt ;
- 3) - La réduction du périmètre des Syndicats d'eau et d'assainissement avec le rattachement de Saint Patrice à Langeais tant pour l'adduction en eau potable que pour l'assainissement ;
- 4) - La suppression du SIVOM de voirie d'Ingrandes-de-Touraine et Saint Patrice ;
- 5) - La fusion des trois syndicats d'eau et d'assainissement du Bourgueillois & du Changeon avec la nouvelle Communauté de Communes qui prendrait les compétences correspondantes ;
- 6) - Le maintien en l'état des Syndicats suivants :
  - SIVOM de Port-Boulet,
  - SIVOM scolaire de Restigné-Benais,
  - Syndicat de l'aménagement de l'Authion,
  - Syndicat scolaire de Gizeux-Continvoir,
  - Syndicat scolaire d'Ingrandes-de-Touraine Saint Patrice,
  - SMICTOM du Chinonais
  - SMIPE Val Touraine-Anjou,
  - SITS,
  - SITRAVEL,
  - Syndicat Mixte du Pays du Chinonais,
  - SATESE 37,
  - CAVITES 37,
  - SIEIL.

Les conseils municipaux, les conseils communautaires et les conseils syndicaux concernés par les propositions de modifications des périmètres existants ont, à compter de la réception du projet, 3 mois pour donner leur avis.

**Il est donc demandé au conseil municipal de Benais de se prononcer sur ces propositions.**

### **I – LA SITUATION DES TERRITOIRES CHARGES D'HISTOIRE AVEC UN VECU TRES DIFFERENT**

Les Communautés de Communes concernées dépendent bien de **2 bassins de vie distincts**, la coupure se faisant au niveau du Véron autour de 2 polarités « urbaines historiques » (Chinon & Bourgueil).

Si le bassin d'emploi dit du « chinonais » gravite essentiellement autour de l'activité du CNPE d'Avoine, les bassins de vie sont eux au nord de la Loire et à l'est du Véron sur la Vienne.

Ce qui ressort du rapport de présentation du SDCI est sur ce point un constat partagé.

De fait les pratiques communes sont différenciées, au quotidien, d'un territoire communautaire à l'autre.

**En outre, cette organisation communautaire résulte d'un héritage historique, les périmètres couvrant les limites cantonales définies à la révolution française.**

Le Bourgueillois est, d'un point de vue historique, patrimonial, culturel et architectural, la porte angevine. C'est une terre ligérienne au moins en partie.

Le canton de Chinon appartient quant à lui, comme le nom du Syndicat Intercommunal l'évoque, au Val de Vienne ; Il n'est pas ligérien (même à Savigny-en-Véron).

Cette même Loire, qui aujourd'hui encore, prescrit et impose à l'homme des restrictions environnementales (Natura 2000) et urbanistique (PPRI) a toujours été perçue comme un obstacle à la circulation des hommes, même si, au fil des siècles, toues, bacs et ponts contribuent à essayer d'en gommer les effets.

Comme l'a indiqué, le 2 mai dernier, Monsieur le Préfet lors de la présentation du SDCI à la CDCI, la Loire lui a fait renoncer au « rapprochement » des reliquats de la Communauté de Communes du Vouvrillon avec la Communauté de Communes de l'Est Tourangeau Montlouisien laissant seuls, au nord de la Loire, moins de 13 000 habitants vouvrillons.

Peut-être également a-t-il reculé devant la difficulté de mêler deux Appellations d'Origine Contrôlée (qui n'en faisaient qu'une initialement...).

Et pourtant, le même schéma prévoit un « franchissement facile » entre Bourgueillois et Chinonais...

Sur le Pays de Bourgueil les deux AOC « cohabitent en harmonie » depuis 1937, mais l'arrivée de leur voisine du Val de Vienne inquiète dans les syndicats des vins respectifs.

**On n'efface pas, en quelques semaines, plusieurs siècles d'histoire, pour « marier » deux entités qui, sans s'ignorer totalement, ne se connaissent pas...**

En 1994, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale confortait le Bourgueillois sur l'emprise du SIVOM existant. Le périmètre était alors jugé pertinent et les compétences également.

Par le passé une tentative de rapprochement avec le sud de la Loire a déjà été faite ; en 2000, le Bourgueillois avait même proposé d'inscrire le rapprochement avec le District Rural du Véron au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

A l'époque le Préfet avait signifié à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale que ce rapprochement n'était souhaitable **qu'après l'installation d'un EPCI unique sur le canton de Chinon**. Ce qui n'est pas le cas encore aujourd'hui.

Cette démarche avait voué le projet à l'échec durable.

**Force est de constater aujourd'hui que Véron et Bourgueillois, bien que voisins, ne travaillent pas ensemble même s'ils partagent la population du CNPE...**

### **Les territoires réels, les territoires vécus**

Certes les liens entre les habitants de chacun de nos bassins de vie sont forts, mais il en existe également avec Touraine Nord Ouest ou encore Tours Plus et même le Saumurois ou l'Anjou...

Les Bourgueillois, sont tout autant tournés vers l'Indre-et-Loire que le Maine-et-Loire.

- Le centre hospitalier intercommunal de Chinon – Saint Benoît n'est pas un choix des habitants mais une décision administrative & historique (héritage de l'ancien camp de l'armée US) ; Et encore une fois le centre hospitalier de Saumur reçoit une part non négligeable des patients bourgueillois ;

- Les lycées d'enseignement général et professionnel ne sont pas un choix des habitants mais l'obligation de la carte scolaire décidée par l'Etat ;

- La Maison de l'Emploi en Chinonais également

Des vallons agricoles de Marçay aux portes du Loudunais au sud aux forêts de Gizeux & Continvoir aux marches de la Gâtine tourangelle au nord en passant par le « riche » Véron industriel à la confluence des deux territoires, il y a pas moins de 40 km de route et que de différences socio-économiques !

**Aujourd'hui, le territoire des 4 Communautés de Communes proposé ne constituerait qu'un assemblage de 25 Communes sans partage vécu, sans identité commune et avec une nette différenciation nord/sud.**

**Déjà, la fusion librement consentie et longuement préparée (par 20 ans de Syndicat Intercommunal Val de Vienne) entre les 3 Communautés de Communes du Canton de Chinon se met laborieusement en place ;**

**Les 9 Communes du Canton de Bourgueil sont en avance sur ce point sur leurs consoeurs du sud Loire ; elles ont une identité affirmée par plusieurs années de coopération intercommunale à l'échelle d'un canton de 13 000 habitants d'abord au sein du SIVOM du Bourgueillois (depuis le 26 juin 1979) puis de l'actuel EPCI ; Elles travaillent déjà ensemble autour d'un projet commun.**

## **II – LES BONS OUTILS POUR LES BONS TERRITOIRES**

---

Le projet de Monsieur le Préfet met en avant l'intérêt d'une Communauté de Communes de grande taille pour mutualiser et diminuer les coûts. Mais la fusion, la création de « grosses communautés de 30 000 habitants », n'est pas la seule manière de réaliser des économies et de mutualiser les moyens.

D'autres outils existent et sont déjà mis en œuvre sur notre territoire :

- Les groupements de commande (y compris entre Communautés de Communes de Touraine Nord Ouest, le Pays d' Azay-le-Rideau ou même Rivière-Chinon-St Benoît comme nous le pratiquons déjà depuis quelques années) ;

- Les conventions entre collectivités (exemple : pour de l'ingénierie partagée dans le domaine du tourisme avec Touraine Nord Ouest) ;

- Les mises à disposition de personnels (comme nous sommes en train de l'envisager entre les Communes dont celle de Bourgueil et la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil en matière de social par exemple).

Ces démarches qui sont en œuvre au sein de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil entrent pleinement dans le cadre de la Loi de la Réforme des Collectivités Territoriales.

Certaines compétences impliquent un territoire plus important, soit pour des raisons économiques, soit dans une logique « d'ingénierie territoriale » :

- C'est le cas de la valorisation et du traitement des ordures ménagères. Cette compétence nécessite un organisme public qui soit compétitif et puisse proposer ses prestations et ses tarifs à d'autres territoires en faisant bénéficier l'utilisateur du prix le plus bas, lequel est répercuté sur la Taxe des Ordures Ménagères. C'est le cas du SMIPE Val Touraine – Anjou qui dépasse les frontières du Département et de la Région...Le SDCI ne prévoit pas de rattacher le Bourgueillois au SMICTOM du Chinonais dans la démarche de fusion, ce serait pourtant là une logique de territoire mais qui condamnerait à court terme le SMIPE.

En revanche, il est indispensable de conserver la proximité avec les habitants pour de nombreuses compétences. Ceux-ci doivent rester au cœur de nos préoccupations afin que les élus puissent répondre aux besoins en termes d'équipements et de services.

Le désengagement de l'Etat dans de très nombreux secteurs est une réalité vécue, connue, reconnue par les élus locaux et nationaux.

Et le fait que le Sénat est « baissé » le seuil démographique des Communautés de Communes dans le cadre de la Loi de Réforme des Collectivités Territoriales à 5 000 habitants est l'exemple même de cette prise en considération de la ruralité de notre Pays par ces derniers.

Une Communauté unique sur deux Cantons, ce sont aussi des « points de contact » uniques avec les habitants, sur un territoire dont les deux extrémités sont éloignées de plus de 40 kilomètres et d'une heure de transport, c'est prendre le risque de voir disparaître des services publics de proximité au nom de l'efficacité et du territoire unique.

La solution évoquée par les services de l'Etat de mettre en place des « antennes locales » est ni plus ni moins un leurre.

L'Etat, lui-même, a renoncé aux « subdivisions » qui, localement, rendaient bien des services aux usagers et aux collectivités ; une démarche dans le même esprit et soucieuse d'économie de moyens sinon d'échelle que ne tarderont pas à adopter, à leur tour, les EPCI reconstitués.

**Le territoire qui nous est proposé n'est pas à l'échelle de la gouvernance de celui d'une Communauté de Communes rurale. Toutefois il serait envisageable de commencer un travail commun à cette échelle dans des instances dédiées et pour des compétences spécifiques, en association également avec d'autres proches voisins comme les communautés de communes de Touraine Nord Ouest, du Ridellois, du Baugeois et du Saumurois.**

## **III – LE SDCI PROPOSE DES ELEMENTS JUGES IRREALISTES**

---

Trois éléments ne sont pas réalistes dans le Schéma proposé par le Préfet :

**1 - Le territoire**

**2 - Les finances**

**3 - Le calendrier de mise en œuvre**

## Le territoire

Le territoire proposé de part et d'autre de la Loire ne tient pas compte de l'intérêt des habitants, ni de leurs habitudes, ni d'ailleurs de leur avis, si ce n'est à travers un vote « dans la précipitation » des conseils municipaux.

Le Président de l'Association des Maires de France, dans un courrier du 13 avril 2011, a interpellé le Ministre chargé des Collectivités Locales, expliquant « *la création de très grandes Communautés de Communes ne me paraît pas être la solution à rechercher de façon systématique, car souvent un nombre de communes trop important nuit à l'intégration des compétences et à la mutualisation des services* ». Il s'agit en effet de définir la taille critique, à tout point de vue, ce qu'a précisément confirmé le Ministre dans sa réponse du 26 avril, affirmant partager le point de vue de l'AMF « *quant au risque qu'il y aurait à préconiser la création d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale recouvrant un territoire très vaste ou un nombre excessif de communes* », ajoutant même avoir « *personnellement demandé aux Préfets [...] d'agir avec discernement pour respecter la réalité des territoires* ».

A 52 Conseillers Communautaires que dire sur la gouvernance de proximité, l'implication des élus locaux dans les débats et décisions qui se prendront à l'échelle de cette Communauté de Communes. Le poids démographique des « villes centres » y écrasant les villages ruraux faiblement peuplés. La démocratie risque fort d'y être remplacée par une forme de technocratie.

Autre observation notable, en adéquation avec le Grenelle de l'environnement, il nous semble que cette proximité, à laquelle nous tenons, permet de réduire les déplacements tant pour les élus que pour les usagers & les services « mobiles » donc la consommation de carburants fossiles ; Cette prise en compte du bilan carbone ne pourrait pas être optimisée dans le schéma proposé par Monsieur le Préfet, bien au contraire...

## Les finances

Le projet de Monsieur le Préfet affirme que la création d'une nouvelle Communauté issue de la fusion de nos 4 Communautés de Communes générerait un gain de dotation d'intercommunalité de l'ordre 875 000.00 €uros. Et il en sera de même pour toutes les fusions proposées !

Mais il convient de rappeler que les dotations d'Etat (gelées pour les 3 prochaines années) figurent dans une enveloppe normée qui est figée au niveau national, ce qui signifie que :

Soit il y aura très peu de fusions au niveau national, l'ensemble ayant un impact limité sur l'enveloppe, Soit les sommes qui iront aux intercommunalités seront autant de dotations retirées aux Communes, dont beaucoup ont déjà bien du mal à équilibrer les budgets sans toucher à la fiscalité.

Le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) est fixé avec un objectif de 0,5 pour obtenir une nouvelle majoration. Aujourd'hui peu d'EPCI des 23 Communautés de Communes existantes atteignent ce chiffre en Indre-et-Loire. L'atteindre impose la prise de nombreuses compétences pour les nouveaux EPCI.

**Les intégrations fiscales étant très insuffisantes, il faudra un travail important, à la fois politiquement et techniquement, et le transfert de « grosses » compétences. Quant à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil la démarche est déjà en cours et inscrite dans son projet de territoire ; même sans fusion son CIF devrait augmenter avec les prises de compétences en cours.**

La contrainte qui pèse sur le budget de l'Etat amènera vraisemblablement à décaler cet objectif dans le temps, au fur et à mesure qu'il sera atteint par les Communautés de Communes, fixant ensuite le seuil à 0,60 puis à 0,70, etc... Cette politique connaît en parallèle un désengagement progressif de ce dernier, les missions qu'il assurait étant à la charge de nos « supers EPCI ».

L'Etat envisage des prises de compétences « maximales » de la part des nouvelles entités... Mais quid des « compétences » qui, ne pouvant être reprises, seront « rendues » avec le personnel aux Communes ?

Autre question : quid à court terme des ressources aujourd'hui « artificiellement maintenues par le FNGIR » après la réforme de la Taxe Professionnelle en particulier pour le Véron ?

Le poids (et quel poids ?) ne va-t-il pas se reporter rapidement sur les ménages ?

Pour en terminer avec le volet « financier », les 4 Communautés de Communes concernées par cette fusion dispose de personnel, plus ou moins nombreux... Plusieurs fonctionnaires se retrouveront ainsi en « double-emploi » dans la nouvelle structure...

Alors où se trouve « l'économie d'échelle » sinon dans le « licenciement » de ces derniers ?

Quelle perspective de développement de carrière (et donc d'évolution salariale) pourra leur être offerte ? Quelle motivation dès lors sera la leur ? Ne tend-on pas à reproduire au niveau de nos territoires ce que nous constatons au niveau de l'Etat ?

Autant d'inconnues sur le dispositif proposé par le SDCI qui inquiètent et dérangent les élus qui ont la charge de voter rapidement une décision pouvant être, financièrement et humainement, lourde de conséquence pour les territoires, les populations & pour les agents qu'ils représentent.

### **Le calendrier**

Le calendrier prévu par la Loi ne tient pas compte des réalités juridiques et financières.

Prendre une compétence ne s'improvise pas. Fusionner plusieurs Communautés de Communes est un travail de longue haleine qui a aussi un coût certain en études et en ingénierie.

**Ce calendrier ne laisse pas non plus le temps aux élus, et aux Communes membres, de mettre en place un projet politique commun sérieusement examiné.**

Il n'est pas possible de fusionner avec des Communautés de Communes que l'on connaît peu, avec lesquelles on partage aujourd'hui finalement peu de problématiques et surtout sans savoir sur quel projet, puisqu'il ne s'agit pas entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et le Chinonais d'une initiative des territoires concernés.

La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil a consacré près de 2 années en réunions de travail et de partage pour aboutir en 2010 à une charte politique et à un projet de territoire. Plus de 35 000 € d'argent public y ont été dépensés.

### **Pour tout recommencer aujourd'hui ?**

Enfin, la démarche est prise à l'envers puisque le Schéma est pensé par les services de la Préfecture avant même qu'il y ait débat public et échanges avec les élus des différents territoires.

Les conseils délibèrent sur le projet de l'Etat et non sur un projet concerté, ce qui peut soulever aussi la question démocratique.

Les élus n'ont plus le temps, à mi-mandat, de se plonger à nouveau dans une démarche chronophage et coûteuse qui, de plus, leur serait, contrairement à la précédente, imposée.

Enfin, le fait communautaire est beaucoup trop récent, souvent peu compris par les administrés. Vouloir accélérer, sous prétexte de rationaliser, revient à faire fi du rôle et de la place du citoyen dont on déplore de plus en plus le manque d'intérêt pour la vie politique.

Seuls des projets correspondant aux bassins de vie réels peuvent être envisagés dans le cadre de ce calendrier contraint. Le Bourgueillois est ce bassin de vie, le Chinonais en est un autre et les 3 Communautés de Communes concernées se lancent aujourd'hui dans cette démarche avec plus de deux ans de retard sur nous.

**Le projet de Monsieur le Préfet est basé sur un territoire improbable, souhaité par le seul intérêt de l'Etat et par mesure d'économie pour ce dernier ; avec des réalités financières dont il n'est pas réellement tenu compte pour les collectivités locales et les habitants et dans un calendrier qui ne laisse aucune chance à la réussite de la démarche et à son appropriation.**

## **IV – UN PROJET REEL, SERIEUX ET UNANIME, POUR LE PAYS DE BOURGUEIL**

Les élus de la communauté de communes du pays de Bourgueil ont travaillé plusieurs mois à l'élaboration d'un projet à l'échelle de leur territoire.

Chaque compétence possible a été examinée afin de faire émerger les points de convergences et de divergences, d'optimiser leur exercice pour offrir aux habitants une qualité de service et d'équipement qu'ils sont en droit d'attendre mais également de trouver le meilleur périmètre d'application.

Certaines compétences nécessitent en effet un niveau territorial plus large que le seul périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil. C'est le cas, par exemple, de la gestion des ordures ménagères. Mais pour la grande majorité des autres compétences (tourisme, développement économique, habitat & logement, action sociale, enfance jeunesse, environnement, urbanisme & droit

des sols, voirie, « culture »...), les pratiques de coopération et la nécessaire proximité avec les habitants plaident pour poursuivre ce projet sur le territoire pressenti : le Bourgueillois.

**Le projet de territoire du Pays de Bourgueil est prêt. Il n'a plus qu'à être inscrit dans le SDCI pour que le travail technique, juridique et financier puisse se poursuivre dans la sérénité qui fait malheureusement défaut depuis quelques semaines.**

Ce projet intègre notamment,

- la prise de la compétence Enfance & Jeunesse (1<sup>er</sup> janvier 2012) et l'intégration du personnel concerné des Communes ;
- le développement du volet social par la création d'un CIAS ou service social intercommunal avec des agents spécialisés mis à disposition des CCAS (début 2012) ;
- après la fusion des syndicats existants (prévue avant fin 2011), la prise des compétences assainissement et eau potable, ce qui permettrait de dissoudre les syndicats intercommunaux à vocation unique compris dans le périmètre et répondre aux attentes de monsieur le Préfet (2012).
- La compétence urbanisme pour palier à la fermeture pressentie de la subdivision DDT de Chinon (2012) ;
- La compétence voirie communautaire aujourd'hui trop restrictive (2012) ;
- Le développement de la politique touristique : étude en cours sur l'avenir des campings (2011) ;
- Le développement d'une politique culturelle à l'échelle du territoire (réflexion en 2011 mise en place en 2012) ;
- L'animation sportive et, sans doute, à terme la gestion de certains équipements sportifs d'intérêt communautaire (exemple : patinoire)

Tous ces transferts de compétences des communes membres vers la communauté de communes du pays de Bourgueil s'accompagnent du transfert des personnels concernés.

Un cabinet nous assiste déjà pour calculer les transferts de charges et les réductions des attributions de compensation volontiers consenties dans cette démarche participative.

Ce projet, élaboré près de 24 mois durant, a en outre été voté par toutes les Communes membres de la Communauté de Communes.

**Le projet de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil est conforme aux objectifs fixés par la Loi RCT à savoir :**

- **EPCI de plus de 5 000 habitants** puisque nous comptons plus de 13 000 hab.
- **Accroissement de la solidarité financière** puisque cette démarche est inscrite dans notre charte politique qui souhaite offrir un service équivalent à prix identique sur l'ensemble du territoire ; la prise en charge d'ici la fin du mandat des compétences ci-dessus est l'outil principal de la fédération réelle entre les Communes membres dont les bases fiscales et l'activité socio-économiques sont très différentes.
- **La réduction du nombre de syndicats** est conforme au souhait du SDCI ; il fait suite à la démarche entreprise depuis le SIVOM du Bourgueillois (suppression du syndicat du collège, de la gendarmerie...) et à terme les syndicats d'eau et d'assainissement (2012).
- **Rationaliser et renforcer les services à la population**, c'est également un principe acté dans la charte et validé par les Conseils Municipaux ; en y ajoutant le maintien d'un service de proximité (exemple le création du Relais Services Publics pour compenser la disparition des interlocuteurs des services de l'Etat, l'investissement dans une gendarmerie et une trésorerie à Bourgueil, le maintien d'un abattoir (le dernier du Département), le partenariat avec le Conseil Général 37 pour les Territoires de Vie Sociale.
- **Cohérence territoriale** : le rejet du SCOT du Pays du Chinonais en s'appuyant sur l'argument que le coût et l'échelle ne semblaient pas appropriés aux élus est confirmé aujourd'hui par le SDCI qui coupe le dit Pays en 3 futures Communautés de Communes... Nous pensons qu'il y avait lieu de ne pas se précipiter. L'exemple du SCOT Amboise-Bléré-Château-Renault débouchant sur une « entité » de 63 000 habitants ou encore l'éclatement de Touraine Nord Ouest qui disposait pourtant d'un SCOT, nous confirment qu'il était judicieux d'adopter cette position attentiste.

Si demain, un SCOT doit se mettre en place, il devra tenir compte des projets des territoires qu'il concerne. La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil dispose déjà du sien ; le Chinonais



devrait en avoir un d'ici 2013. L'échelle du SCOT tant territoriale que sociale, pourra alors être envisagée à ce moment là.

**Considérant l'ensemble de ces éléments, et après avoir préalablement pris connaissance des données présentées par les services de la Préfecture dans le cadre du SDCI, le Conseil Municipal de Benais après en avoir délibéré :**

**ESTIME :**

- que l'ensemble des répercussions financières de la fusion projetée n'est pas aujourd'hui suffisamment défini,
- qu'aucun projet commun n'est actuellement porté par les Communautés de Communes concernées,
- que la communauté de communes du pays de Bourgueil dispose d'un projet à l'échelle de son territoire,
- que ni le bénéfice attendu par les habitants, ni les conséquences ne sont connus
- que le temps de répondre à l'ensemble de ces interrogations n'est pas suffisant

**REFUSE la fusion proposée par le SDCI avec les 3 communautés de communes du canton de CHINON ;**

**DEMANDE à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil de prendre acte et de soutenir cette position ;**

**CONSIDERE que la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil répond aux prescriptions de la Loi RCT. Qu'avec son projet de territoire, adopté en 2010 et sa charte politique, elle dispose de tous les arguments et objectifs nécessaires et suffisants pour valider, en tant qu'EPCI au service de ses 13 000 habitants, le territoire actuel.**

**INFORME Monsieur le Préfet que la fusion des 3 syndicats d'eau et d'assainissement qui interviennent sur le Bourgueillois et le Changeon pourra être effective d'ici la fin de l'année 2011, que le Conseil Communautaire y est favorable et soutient ce projet avec l'intention annoncée de prendre la compétence eau et assainissement à court terme (2012)**

**DEMANDE à Monsieur le Préfet de surseoir à la dissolution du SIVOM de voirie d'Ingrandes-de-Touraine et St Patrice.**

**APPROUVE le maintien des syndicats suivant tel que prévu au SDCI**

- SIVOM de Port-Boulet,
- SIVOM scolaire de Restigné-Benais,
- Syndicat de l'aménagement de l'Authion,
- Syndicat scolaire de Gizeux-Continvoir,
- Syndicat Scolaire Mixte & à la Carte d'Ingrandes-de-Touraine - Saint Patrice,
- SMICTOM du Chinonais
- SMIPE Val Touraine-Anjou,
- SITRAVEL,
- SITS,
- Syndicat Mixte du Pays du Chinonais,
- SATESE 37,
- CAVITES 37,
- SIEIL.

**DEMANDE à la CDCI, à Monsieur le Préfet et aux Conseils communautaires des 3 communautés de communes également concernées de prendre en compte, pour le SDIC modifié, que la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil ne souhaite pas fusionner avec les Communautés de Communes du Véron, Chinon-St Benoît- Rivière & Rive Gauche de la Vienne.**

**DEMANDE également à Monsieur le Préfet à l'occasion de la Réforme Territoriale de prendre en considération la demande, mainte fois réitérée, de la Commune d'Ingrandes-de-Touraine d'être rattachée au Canton de Bourgueil.**

**DÉDOMMAGEMENT A DES LOCATAIRES D'UN LOGEMENT COMMUNAL POUR DESAGREMENTS DÛS AUX TRAVAUX DE LA MAIRIE**

Dans le cadre des travaux de rénovation de la Mairie, le logement communal loué à Monsieur MARCHADIER Ludovic et Madame MARCHAIS Laëtitia et situé au 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble 1, Place de l'église à BENAIS, a subi malencontreusement un dommage ayant nécessité d'importants travaux ménagers. Madame le Maire propose qu'une somme de 70.00 € soit versée à titre exceptionnel aux locataires pour le préjudice subi.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'attribution de ce dédommagement.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Projet de titularisation de Michaël AUCLERT au sein de l'Ecole de Musique, le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- Le Conseil Municipal prend connaissance de la date des élections sénatoriales : le 25/09/2011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.